



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **6 septembre 2016, à 15 h 30**, à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont afin de statuer, conformément au Règlement relatif à la démolition sur le territoire de Bromont (893-2004), sur la demande ayant trait au bâtiment suivant :

- **Bâtiment principal situé au 89, boulevard de Bromont, à Bromont**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à [catherine.nadeau@bromont.com](mailto:catherine.nadeau@bromont.com) ou par courrier à l'adresse suivante :

Catherine Nadeau, greffière  
88, boulevard de Bromont  
Bromont (Québec)  
J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Bromont, ce 24 août 2016.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate